

Tous les plastiques ménagers qui contenaient des aliments vont dans le sac taxé blanc avec :

- Les berlingots (lait, juste de fruits, ect.) en carton plastifié
- Les emballages en plastique de viande, fromage, légumes, fruits, charcuterie, ect..
- Les papiers et cartons sales ou ayant été en contact avec de la nourriture (mouchoirs, papier-ménage, carton à pizza, ect...)
- Les couches-culottes, cotons tiges, tampons et autres produits d'hygiène (serviettes hygiéniques, lingettes, brosse à dents, ect...)
- Les textiles hors d'usage ou souillés (peinture, cirage) chaussures comprises
- Les sacs d'aspirateur
- Les déchets composés de matières diverses indissociables tels que les emballages de bonbons, de chips, ect...
- Les éléments en caoutchouc tels que tuyaux, élastiques, ect...
- Les litières pour animaux
- Tous autres déchets qui ne peuvent pas être recyclés

